

CONSTITUTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

La communauté de communes du Genevois renouvelle la constitution de son conseil de développement, afin de poursuivre sa volonté d'associer les citoyens et acteurs du territoire aux décisions concernant les projets et les services mis en œuvre à l'échelle intercommunale.

Qu'est-ce qu'un conseil de Développement ?

Force de proposition, attaché à la construction collective par le débat, le conseil de développement est chargé d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales.

Il contribue à l'élaboration, au suivi, à l'évaluation et à la révision du projet de territoire. Il émet un avis sur les documents de prospective et de planification (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Plan Local de l'Habitat, etc.). Il contribue aussi à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable (Agenda 21, Plan Climat Air Energie Territorial, etc.).

Le conseil de développement de la communauté de communes du Genevois est constitué de quatre collèges, comme suit :

- collège des citoyens : 10 membres
- collège des acteurs économiques : 6 membres
- collège des usagers, vie locale : 6 membres
- collège des services publics : maximum 5 membres

**Si vous habitez le territoire, que vous vous intéressez à la vie publique,
si vous avez le sens du service et la volonté de participer à ce groupe de travail
pluridisciplinaire,
alors, vous pouvez faire acte de candidature grâce au formulaire figurant au verso.**

Comptant sur votre participation et dans l'attente de vous rencontrer,

Cordialement,

Pour le Président et par délégation,
Le 11^{ème} Vice-président,
en charge de la communication et de la coopération
avec les communes,
Alban MAGNIN



CONSTITUTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT FORMULAIRE DE CANDIDATURE

NomPrénom

Adresse du domicile

CP Ville

Je candidate au titre du collège (cocher la case pour indiquer votre choix) :

- collège des citoyens collège des usagers, vie locale
 collège des acteurs économiques collège des services publics

- **pour le collège des acteurs économiques**, je précise le nom de la société/entreprise :
et mes responsabilités au sein de cette société/entreprise :

.....
.....
.....

- **pour le collège des usagers/vie locale**, si je suis membre d'une association, je précise son nom et mes responsabilités au sein de cette association :

.....
.....
.....

Mes motivations à faire partie du conseil de développement :

.....
.....
.....
.....
.....

Mes centres d'intérêts :

.....
.....
.....

**Formulaire à déposer
à la mairie de votre domicile
Avant le 30 novembre 2020**